

PROCÈS-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FEVRIER 2023

Date de la convocation : 08/02/2023.

Date d'affichage : 13/02/2023.

L'An Deux Mil Vingt-Trois,

Le vingt-deux février,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

Présents : Mme Christiane BOCQUET, 1ère adjointe, M. Sébastien CIUDAD, 2^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, 3^{ème} adjointe, Mme Chantal GENTY, 4^{ème} adjointe, Mesdames Florence AUCOIN, Mélinda CORNE, Elisabeth LÉLU, Messieurs Benoit DEBRY, Patrick SAUTEREAU, Serge SOSIEWICZ, Frédéric ZALEWSKI.

Absents excusés :

Mme Jessaline BINET a donné procuration à Mme Mélinda CORNE.

M. Michel PILOQUET a donné procuration à M. Gilles NOËL.

M. Pascal RIALLOT a donné procuration à Mme Chantal GENTY.

ORDRE DU JOUR :

1 **Nomination d'un secrétaire de séance.**

2 **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022.**

3 **ADMINISTRATION GENERALE**

a) Personnel communal –

avancement, fixation du taux de promotion 2023,

service technique : CDD à temps complet au 1^{er} avril 2023.

b) Musée Auguste Grasset – don de Mme Jeanvoine et legs de M. CARTIER.

4 **ADMINISTRATION FINANCES**

c) Travaux aux écoles –

avenant n° 01 lot 1 MICHEL SAS (désamiantage, déplombage,
démolition du bâtiment modulaire),

affaissement du plafond d'une classe à l'école élémentaire.

d) Travaux d'aménagement de la rue Marguerite Turelle – convention de mission de maîtrise d'œuvre ATD NIEVRE INGENIERIE.

e) Tableau des marchés publics conclus en 2022.

f) Affectation de la Dotation Cantonale d'Équipement 2022.

g) Adhésion à l'association des Amis des Bibliothèques de la Nièvre.

5 **QUESTIONS DIVERSES**

Il a été dénombré douze conseillers présents et il a été constaté que la condition de quorum était remplie.

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

M^{me} Anne-Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

Avec l'approbation de l'assemblée délibérante, deux questions ont été rajoutées au présent ordre du jour, à savoir :

- travaux des écoles élémentaire et maternelle – demandes d'aides financières publiques complémentaires (Fonds vert et DETR 2023),
- travaux sur le ligne ferroviaire NEVERS-DIJON (fermeture totale de la ligne de juillet 2023 à février 2024) - motion.

Monsieur le Maire a sollicité la présence de Mme Marie LAFAILLE – Cheffe de projet du programme Petites Villes de Demain et lui donne la parole afin qu'elle présente à l'assemblée le Générateur Bourgogne-Franche-Comté porté par l'Association France Active Bourgogne.

Mission :

Créer de l'activité économique durable et structurante dans les territoires ruraux, avec un impact social et environnemental. L'association propose une ingénierie de montage de projets pour transformer les besoins que chaque territoire rencontre en projets d'utilité sociale. La commune doit être appuyée dans ses missions et bénéficier d'une expertise, d'un réseau et d'une ingénierie sur-mesure pour concrétiser son projet de tiers lieu.

Méthode :

Phase exploratoire

PHASE 1 – L'ÉTUDE DE DÉTECTION

Identifier et prioriser des opportunités économiques de votre territoire

PHASE 2 – L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

Identifier les conditions à la fois de la viabilité du projet pour un modèle économique durable et de la collaboration entre les parties prenantes

PHASE 3 – L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

S'investir pour permettre la concrétisation de l'activité

L'immeuble Barrat, situé en cœur du bourg, est l'un des projets prioritaires de notre commune et nécessite d'être sauvegardé comme témoin du patrimoine bâti local.

Sauvegarde rendue urgente compte tenu de dégradations rapides : problèmes structurels (Opération de sécurisation lancée).

Le projet : Un lieu de mémoire et de services, accueillant des conférences ou des formations, la projection de films, équipé pour les usages du numérique, permettant la commercialisation de produits ou de services, à l'intention de tout public.

Un lieu permettant des rencontres conviviales, proposant des boissons, des temps de pauses ou de déjeuner, proposant de la restauration à thème.

Phase exploratoire :

Avant de travailler en concertation avec les acteurs locaux, nous souhaitons être accompagné pour définir le projet en sollicitant l'ingénierie du Générateur BFC.

A ce stade et avant de pouvoir lancer l'activité du Tiers Lieu, qui dépasse le strict cadre de l'action publique, il est nécessaire de passer d'un lieu, patrimoine local, apportant des services aux habitants et aux acteurs du territoire, à une organisation économique, répondant aux besoins tant de la collectivité que des habitants, hybridant des ressources publiques et privées garantes d'un modèle économique tenable, conduite par une gouvernance mobilisant les parties-prenantes et adaptée tant aux objectifs qu'aux contraintes du modèle.

Nous avons identifié des personnes ressources que nous pourrions rencontrer, au cours d'entretiens qualitatifs, pour enrichir le travail.

Un 2ème temps de travail fixé le lundi 3 avril 2023 de 14h à 16h30, nous permettra de vous restituer le résultat de notre démarche exploratoire, et d'animer un temps collectif pour imaginer un ou plusieurs objet social potentiel du futur Tiers Lieu.

Si la ville souhaite continuer en phase 1 (Caractérisation des besoins insatisfaits, mobilisation, compréhension des attentes et animation des acteurs, stimulation des idées, priorisation des solutions), un projet écrit sera à renseigner après la phase exploratoire pour lancer l'étape 1. Il sera soumis au Comité de pilotage du Générateur Bourgogne Franche Comté (réuni tous les deux mois). La contractualisation est effectuée étape par étape.

Financement :

La phase 1 est financée au 2/3 par l'ADEME et la Région Bourgogne Franche Comté et reste 1/3 à charge de la commune (10 000€). Des financements sont possibles auprès de la banque des territoires et du Conseil Départemental (à confirmer). Idem pour la phase 2 et la phase 3.

Après que Mme Marie LAFAILLE ait répondu aux questionnements des conseillers municipaux, Monsieur le Maire la remercie pour sa participation et son exposé.
Mme LAFAILLE quitte la présente séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal a été arrêté ce jour et il a été signé par monsieur le Maire et la secrétaire de séance.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ACTÉES LORS DE LA RÉUNION

- 1) **Délibération n° 2023-01** – personnel - avancement, fixation du taux de promotion – 100 % pour tous les grades dans la collectivité.
Approuvée à l'unanimité.
- 2) **Délibération n° 2023-02** – service technique ATELIERS – contrat à temps complet, à durée déterminée pour une période d'un an du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.
Approuvée à l'unanimité.
- 3) **Délibération n° 2023-03**– musée Auguste Grasset – don d'une toile de Rex Barrat « après-midi d'été » offerte par Mme Françoise JEANVOINE.
Approuvée à l'unanimité.
- 4) **Délibération n° 2023-04**– musée Auguste Grasset – legs de six tableaux et de deux sculpture, succession de M. Guy CARTIER.
Approuvée à l'unanimité.
- 5) **Délibération n° 2023-05** – travaux de rénovation de bâtiments de l'école élémentaire – lot n° 01 « désamiantage, déplombage, démolition du bâtiment modulaire » entreprise MICHEL SAS – avenant n° 01 en plus-value de 6 330,00 € H.T.

Suite à cet avenant, le marché du lot s'élève à la somme de 56 880,00 € H.T. soit 68 256,00 € T.T.C.

Approuvée à l'unanimité.

- 6) **Délibération n° 2023-06** – affaissement du plafond d'une classe à l'école élémentaire – premiers travaux urgents d'un montant initial de 11 652,00 € T.T.C. qui sera budgétisé en section d'investissement ainsi que toutes autres prestations relatives à ces travaux de réfection.
Approuvée à l'unanimité.
- 7) **Délibération n° 2023-07** – travaux d'aménagement de la rue Marguerite Turelle – mission de Maîtrise d'œuvre – convention signée avec l'Agence Technique Départementale NIEVRE INGENIERIE.
Approuvée à l'unanimité.
- 8) **Délibération n° 2023-08** – tableau des marchés publics conclus par la collectivité en 2022 pour publication.
Approuvée à l'unanimité.

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2022
Annexe à la délibération 2023-08

Type de procédure	Dénomination du marché	Date d'attribution du marché	Nom et adresse du titulaire	Montant du marché H.T.
Consultations	Réfection de la toiture du lavoir de CHANTEMERLE	28/02/2022	Entreprise DUARTE PEREIRA Jean-Claude Rémyilly 58210 MARCY	5 932,49 €
	Reconduction du service de transports scolaire pour les internes au départ de la gare de Cosne-Cours-Sur-Loire	29/06/2022	Les PEP CFBC délégation 58 64 route de Marzy 58000 NEVERS	183,18 €/ semaine
Appel d'offres ouvert M.A.P.A	Réhabilitation de l'école élémentaire, Désamiantage, déplombage, démolition du bâtiment modulaire Dépôt des offres au 02/05/2022 (Commission d'appel d'offres le 09/05/2022)	16/05/2022	MICHEL SAS 57 rue Guynemer 89006 AUXERRE CEDEX (Lot n° 01 - unique)	50 550,00 €
	Réhabilitation de l'école maternelle, construction d'une école élémentaire en bâtiment modulaire (7 lots) Dépôt des offres au 13/06/2022 (Commission d'appel d'offres le 27/06/2022)	29/06/2022	Lot n° 5 "électricité" Sarl GALLOIS Robert et Associés 50 rue Marcel Robin 58640 VARENNES-VAUZELLES	59 212,00 €
	Lots n° 1-2-3-4-6-7 déclarés infructueux			
	Réhabilitation de l'école maternelle, construction d'une école élémentaire en bâtiment modulaire RELANCE LOTS INFRUCTUEUX n° 1 - 2 - 3 - 4 - 6 - 7 Dépôt des offres au 27/07/2022	18/11/2022	Considérant la nécessité de poursuivre au plus tôt les travaux de réhabilitation et de construction aux écoles et conformément au Code de la Commande Publique, Monsieur le Maire a été autorisé par le conseil municipal du 19/09/2022 à faire appel à la procédure formalisée de négociation menée par QUATRO ARCHITECTURE (mission de maîtrise d'œuvre)	
	Rapport des analyses des offres le 24/10/2022 par QUATRO ARCHITECTURE		Lot n° 1 "démolition gros œuvre désamiantage VRD" MICHEL SAS 57 rue Guynemer 89006 AUXERRE CEDEX	302 284,35 €
			Lot n° 2 "charpente bois construction bois 2D" Entreprise GIRARD OUVRAGES BOIS GO BOIS 1 avenue du Général Patton Malesherbes 45330 LE MALESHERBOIS	229 981,75 €
			Lot n° 3 "étanchéité" Sarl Sébastien QUINTAES 13 avenue Georges de St Sauveur 18120 MEREAU	82 994,70 €
			Lot n° 4 "menuiseries extérieures" SAS MIRECO/MIROGLACE 134 rue Francis Garnier 58000 NEVERS	242 089,00 €
			Lot n° 6 "CVC" Sarl GALLOIS Robert et Associés 50 rue Marcel Robin 58640 VARENNES-VAUZELLES	130 588,00 €
			Lot n° 7 "aménagement intérieurs" Entreprise PRO CONCEPT 103 boulevard MacDonald 75019 PARIS	388 343,49 €
TOTAL DU MARCHÉ 7 lots				1 435 493,29 €

- 9) **Délibération n° 2023-09**– affectation de la Dotation Cantonale d'Équipement 2022 – la somme octroyée de 7 139,00 € sera répartie à hauteur de 6 126,00 € pour l'acquisition d'un aspirateur de feuilles et de 1 012,34 € pour la réfection de la toiture du lavoir de Chantemerle.
Approuvée à l'unanimité.
- 10) **Délibération n° 2023-10**– adhésion à l'association des Amis des Bibliothèques de la Nièvre moyennant une cotisation de 0.12 € par habitant, à savoir 126,36 € pour 2023.
Approuvée à l'unanimité.
- 11) **Délibération n° 2023-11**– travaux des écoles élémentaire et maternelle – demandes d'aides financières publiques complémentaires :
⇒ 250 000,00 € dans le cadre du fonds vert « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux »,
⇒ 251 553,00 € dans le cadre de la DETR 2023 (assiette 718 723 €).
Approuvée à l'unanimité.
- 12) **Délibération n° 2023-12**– motion prise à l'encontre de la prévision de fermeture totale de la ligne ferroviaire Nevers-Dijon de juillet 2023 à février 2024.
Approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

↳ *Les services de l'Etat envisagent des travaux dans la traversée de Varzy sur le RN 151 et ils ont sollicité la collectivité afin qu'un diagnostic caméra soit effectué au niveau des réseaux souterrains du boulevard Dupin. Cette prestation sera sollicitée courant du 1^{er} semestre 2023.*

↳ *Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » la convention de l'opération de revitalisation des territoires sera signée le 9 mars 2023 avec l'Etat, la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne, les communes de Varzy et de Clamecy.*

↳ *Après de très nombreuses années où les tarifs n'ont pas progressé, augmentation en 2023 de la redevance d'assainissement remise en recouvrement par la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne : 2 € le m³ au lieu de 1,49 €.*

↳ *Le Pays Nivernais Morvan met en place une campagne de mesure de radon. A cet effet, un kit comportant un dosimètre permettant de tester et de mesurer le radon dans les habitations est remis à dix conseillers municipaux volontaires.*

↳ *Après «sa pause hivernale», ouverture du musée municipal le samedi 8 avril 2023.*

↳ *Le camping du Moulin Naudin ouvrira ses portes du 27 mai au 15 septembre 2023 inclus.*

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Transmis aux conseillers municipaux : le 02/03/2023

Affichage : le 02/03/2023

Le Maire,

Gilles NOËL
